



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE  
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Géorgie

Correspondant national

Nom Prénom : **KALANDADZE Lasha**  
Profession : **Deputy Chairman**  
Organisation : **Appeal Court of Tbilissi**  
E-mail : **kalandadze\_lasha@mail.ru**  
N° Téléphone :

Nom Prénom : **KALANDADZE Lasha**  
Profession : **Judge**  
Organisation : **Appeal Court of Tbilisi**  
E-mail : **kalandadze\_lasha@yahoo.com**  
N° Téléphone :

## 1. Données démographiques et économiques

### 1. 1. Généralités

#### 1. 1. 1. Habitants et informations économiques

##### 1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

4 469 200

##### 2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	2 312 362 869
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

##### 3) PIB par habitant (en €)

1 972

##### 4) Salaire moyen brut annuel (en €)

3 026

##### 5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

2.3708GEL

#### A.1

**Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:**

National Statistics Office of Georgia ([www.geostat.ge](http://www.geostat.ge)), National Bank of Georgia ([www.nbg.ge](http://www.nbg.ge))

### 1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

#### 1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

##### 6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en €(si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	16 214 854
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	11 026 251
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	118 976

3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	3 920 373
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	227 382
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	128 809
6. Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	428 188
7. Autres (Veuillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	364 875

**7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :**

NAP

**8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour tenter une procédure devant une juridiction de droit commun :**

- en matière pénale ?  
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

Exceptions are allowed by Civil Procedural Code and by the Law on State Duty. For example, the plaintiffs with disabilities, plaintiffs claiming their salary, plaintiffs who receive state financial assistance from the state, and some other categories of disputes or plaintiffs are exempted from court fees.

**9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)**

NA

**10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en €(ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)**

NA

**11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.**

**Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.**

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Non
Ministère public	Oui
Système pénitentiaire	Non
Service de probation	

	Non
Conseil de la justice	Oui
Protection judiciaire de la jeunesse	Non
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Non
Autres	Non

Commentaire :

**12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en €- Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	1 080 548	NA	NA

**13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.**

Montant

7 333 463

Commentaire :

**14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :**

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Non	Non	Non	Non
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Oui	Non	Oui	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Oui	Non	Oui	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Oui
Autre	Non	Non	Non	Non

**15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :**

Inspection body includes Chamber of Control

## A.2

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

**- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

**- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires**

Question 6#2#2 : Since January 2009, salaries of judges of the courts of all instances were increased by 200 GEL, and correspondingly, the salary amount was more by 200 GEL in 2010 compared to 2008. As a result of merging the district (city) courts of first instances in 2009-2010, 9 unified courts were established in addition, where the salaries of staff members were increased. All the above mentioned resulted in the increased budget that had been allocated for salaries.

Question 6#2#3 : During 2008-2009, the judiciary system was completely equipped with IT appliances, which resulted in the reduction of the budget envisaged for system computerization.

Question 6#2#4 : Compared to 2008, certain types of expenses were increased significantly in 2010, namely:

- Forensic service expenses increased by – 115,000 GEL
- Translation service expenses increased by – 103,000 GEL
- Mailing expenses increased by – 365,000 GEL
- Internet expense (due to the creation of VPN) increased by – 126,000 GEL
- Mobile telephone communication increased by – 109,000 GEL

Utility expenses increased after repairing the courthouses, namely:

- Expenses of diesel fuel used for heating was increased by – 476,000 GEL (before refurbishment, firewood was used for heating the courthouses)
- Electricity expenses increased by – 122,000 GEL
- Water – by 66,000 GEL.

Unlike 2008, the budget of 2010 allocated for justice administration expenses contains the costs incurred for equipping the buildings (for providing furniture and other appliances), which totaled 1,112,000 GEL in 2010. In order to adjust the budget of 2010 with the budget of 2008, 1,112,000 GEL should be extracted from 3,920,373 Euros – the budget allocated for the justice in 2010, and 1,112,000 GEL should be added to 128,809 EUR - the budget allocated for investing in new courthouses in 2010.

Question 6#2#5 : Unlike the data of 2008-2010, the cycle of 2010-2012 includes the data of the budget of common courts, among them those of the Supreme Court. This serves as an explanation for discrepancy between the annual data of the budget.

Question 6#2#6 : Unlike the budget of 2008, the budget allocated for investing in new courthouses in 2010 does not include the expenses incurred for equipping the buildings (with furniture and other appliances), which totaled 1,112,000 GEL in 2010 (this expense is included in the budget allocated for justice expenses in the budget of 2010). In order to adjust the budget of 2010 with the budget of 2008, 1,112,000 GEL should be extracted from the budget allocated for justice expenses in 2010 - 3,920,373 Euros, and 1,112,000 GEL should be added to the budget allocated for investing in new courthouses in 2010 - 128,809 Euros.

Repair-reconstruction works of most part of courthouses were finished in 2009, inclusive. This resulted in the reduction of budget allocated for investing in new courthouses in 2010 as compared to the budget of 2008.

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.**

## 2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

### 2. 1. Aide judiciaire

#### 2. 1. 1. Principes

#### 16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui

#### 17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

#### 18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

#### 19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Oui	Oui

Commentaire :

The legal aid provided in criminal cases – representation of the defendants in the court procedures covers all the expenses related to the lawyer's performance – fees for experts, travel costs, all other activities carried out by the lawyer

The legal aid provided in the administrative cases – representation of the patients in the court procedures related with compulsory psychiatric treatment covers all the expenses related to the lawyer's performance – travel costs, all other activities carried out by the lawyer

#### 20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

**[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]**

	Nombre
Total	10 140
en matière pénale	9452
en matière autre que pénale	688

Commentaire :

Other than criminal cases – free court representation provided by Legal Aid Service for the patients in the administrative court procedures related with compulsory psychiatric treatment

**21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Non

Commentaire :

The accused individuals are assisted by a free lawyer, if: 1. The accused is registered in the entire database of the socially vulnerable families, 2. The accused is not registered in the database, but requests for free legal aid, because of poverty, that may be proved by other relevant information

**22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?**

Oui

Non

**23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies. Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.**

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	NAP	NA
en matière autre que pénale ?	NA	No

Commentaire :

According to the Legal Aid Provision regulations, the accused is to be granted free advocacy in the Criminal Procedure, if the score number in the socially vulnerable`s database does not exceed 70.000 (does not exceed 100.000 if the accused is IDP after Russian Federation aggression, veteran of armed forces and war conflict, person with physical disabilities, the member of the family with 3 or more minors)

**24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

**25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :**

- le tribunal ?  
 une instance extérieure au tribunal ?  
 une instance mixte (tribunal/organe externe)?

**26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?**

- Oui  
 Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

**27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:**

en matière pénale ?	No
en matière autre que pénale ?	Yes

### B.1

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

The characteristics of the service and main reforms available at [www.legalaid.ge](http://www.legalaid.ge)

**Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:**

Question 20 - [http://www.legalaid.ge/index.php?action=page&p\\_id=161&lang=eng](http://www.legalaid.ge/index.php?action=page&p_id=161&lang=eng)

Question 23 – Decree of the Minister of Corrections and Legal Assistance of Georgia – 3 August, 2009 –, „The identification of insolvency` ` – source Codex 2007 R2

## 2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

### 2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

**28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à**

**partir desquels le public a accès gratuitement :**

-----

**Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet:                        | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | , www.parliament.ge,<br>www.matsne.gov.ge                        |
| <input type="checkbox"/> à la jurisprudence des hautes juridictions ?<br>adresse Internet:                                | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | Internet address(es):<br>www.supremecourt.ge                     |
| <input type="checkbox"/> à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne) ? | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | Internet address(es):<br>www.supremecourt.ge,<br>www.hcoj.gov.ge |

## Commentaire :

Other documents include the forms of lawsuits, appellate and cassation claims; forms of answers to lawsuits and appellate and cassation claims on civil and administrative cases as well as the decisions of the High Council of Justice.

**29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

In Tbilisi Appeals and Kutaisi Appeals Courts there is electronic program functioning which allows the possibility of online monitoring by the parties of the cases.

**31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]**

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui
Victimes du terrorisme	Oui	Non	Oui
Enfants (témoins ou victimes)	Oui	Oui	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui
Minorités ethniques	Oui	Non	Oui
Personnes handicapées	Oui	Non	Oui

Délinquants mineurs	Oui	Oui	Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Oui	Non	Oui

Commentaire :

**32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?**

- Oui  
 Non

Si oui, pour quels types d'infractions

The Law of Georgia on Fight against Trafficking entitles victims of trafficking to request compensation for moral, physical or material damage in accordance with the Civil or Criminal procedure laws. In case compensation for damage is otherwise impossible, victim of trafficking is compensated from the State fund.

Also, according to the civil and criminal legislation of Georgia, victim of any crime is entitled to request compensation for damage in accordance with Civil Procedure Code of Georgia.

The compensation procedure is used in criminal cases - if the court finds out that the detention was illegal or ungrounded, the court shall order the compensation to be paid for the victim. Based on Court decision the compensation shall be paid to the victims of repressions during soviet era or to their successors.

**33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:**

- un dispositif public ?  
 des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?  
 un dispositif privé ?

**34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

**35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

- Informing the victim about his/her rights during the proceedings;
- Consulting with victims before signing a plea agreement;
- Within the prosecutor's office, the special body exists which is in charge of coordinating communication between prosecutors and victims or witnesses.

**36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?**  
-----

**Veillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".**

- Oui  
 Non  
 NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

Victims have a right to appeal public prosecutor's decision regarding the discontinuation of a case to a supervising prosecutor.

### 2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

**37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :**

- durée excessive de la procédure ?  
 non exécution des décisions de justice?  
 arrestation injustifiée ?  
 condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

Compensation is paid from the budget. Its amount is determined by the Court.

**38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)**

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges  
 enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux  
 enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs  
 enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats  
 enquêtes (de satisfaction) auprès des parties  
 enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)  
 Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

1. In 2010, the Ministry of Justice has initiated Georgian Crime and Security Survey in order to identify crime perception in Georgia and existing crime trends as well as analyze public victimization index (real indicator of damage from crime) in the society. It is a unique mechanism that focuses, among others, on unreported crime, perception of public safety, public opinions concerning penalties for particular crimes as well as on the justice system in general. It would enable policy makers to determine the underlying motives of the crime, social attitude towards crime and security, crime trends and registered crime rate in long-term perspective

Web site: [www.justice.gov.ge](http://www.justice.gov.ge)

2. [www.supremecourt.ge/researches](http://www.supremecourt.ge/researches)

- (i) Researches conducted by District Courts;
- (ii) Researches conducted by Supreme Court and USAID contractor DPK;
- (iii) Researches of the court users conducted by IPM;
- (iv) Researches conducted by Supreme Court

**39) Si possible, veuillez préciser :**

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Oui	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Oui	Non

**40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?**

- Oui  
 Non

**41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Délai pour répondre (par exemple pour accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
Tribunal concerné	Non	Non	Non
Instance supérieure	Non	Non	Non
Ministère de la Justice	Non	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Oui	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non	Non

Commentaire :

### 3. Organisation des tribunaux

#### 3. 1. Fonctionnement

##### 3. 1. 1. Tribunaux

**42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	40
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	NAP
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	43

**43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	NAP
Tribunaux commerciaux	NAP
Tribunaux du travail	NAP
Tribunaux des affaires familiales	NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	NAP
Tribunaux administratifs	NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NAP
Tribunaux militaires	NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	NAP

Commentaire :

**44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

The process of enlargement of first instance courts is ongoing. Instead of 40 courts there will be 26 enlarged first instance courts. The cases will be heard by judges according to their specialization in the enlarged courts that will contribute to increase of quality of judicial decisions.

**45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance.	NAP
le licenciement	NAP
le vol avec violence	NAP

**Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :**

**Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :**

Organic Law of Georgia on Courts of General Jurisdiction and the Decision of High Council of Justice of Georgia "On Creation of District (City) Courts, Tbilisi and Kutaisi Appeals Court, Defining the Their Territory and Quantity of Judges".

Question 42#1#3 : There was an institutional reorganization of the judiciary system actively going on in Georgia during 2009-2010, and within its frameworks 30 district (city) courts of the first instance were merged, and 9 unified courts were established instead. The decreased number of district (city) courts of the first instance resulted in the reduction of the number of courts of all instances.

**3. 1. 2. Juges et personnels non-juges**

**46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010)**

**(veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

**[Veuillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.]**

**Veillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	234	124	110
1. Nombre de juges professionnels de première instance	163	86	77
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	52	25	27
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	19	13	6

Commentaire :

**47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	43	31	12
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	40	28	12
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	2	2	NA
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	1	NA

**48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.**

Donnée brute

NAP

Si possible, donnée en équivalent temps plein

NAP

Commentaire :

**49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).**

Donnée brute

NAP

**50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?**

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

If the accusation envisages arrest as a sentence the case is heard by the Jury unless based on the joint motion of the parties the court agrees to hear the case without jury.

Because jury hearing is a novelty for Georgia until October 1 2012 the Jury system shall function only in Tbilisi City Court and shall hear cases of aggravated murder. From October 2012 Kutaisi City Court shall also start hearing the same cases by Jury system.

**51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :**

NA

**52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1622
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.		NAP
2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)	<input type="checkbox"/> Oui	549
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	<input type="checkbox"/> Oui	914
4. Personnels techniques	<input type="checkbox"/> Oui	159
5. Autres personnels non juges		NAP

Commentaire :

First of all we need to point out the fact that the data of 2008 did not include the data of the Supreme Court of Georgia.

Increased number of employees is related to the optimization of number of staff members as the result of unifying the district (city) courts of the first instance, among them by adding new positions, such as: court manager, head of chancellery and citizens' reception, networks administrator, etc.

**53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:**

nap

**54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

In Tbilisi and Kutaisi Appeals Courts as well as in Rustavi City Court the building cleaning and maintenance services are provided by private companies who won special tender.

### C.1

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52**

#### 3. 1. 3. Procureurs et personnel

**55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	356	284	72
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	NA	NA	NA
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	NA	NA	NA
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	NA	NA	NA

Commentaire :

In Georgia, there is no such system, which grants prosecutors a power to represent separately for a particular court level; prosecutor who is represented at a first instance court for instance, can at the same time be represented at an appellate court level.

**56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	41	39	2
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	NA	NA	NA
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours	NA	NA	NA

d'appel (2ème instance)			
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	NA	NA	NA

Commentaire :

**57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?**

Oui

Non

Nombre (en équivalent temps plein)

21

**58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :**

Paid Interns at Georgian prosecution offices perform the same duties as prosecutors and investigators.

**59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?**

Oui

Non

**60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)**

Nombre

Oui

242

**C.2**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60**

Office of the Chief Prosecutor of Georgia and Department of Human Resources of the Ministry of Justice of Georgia

**3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies**

**61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non

Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Oui	Oui	Oui	Oui

**Commentaire :**

The Department of General Courts of High Council of Justice is the body which is in charge of dealing with finances of general courts under Organic Law on General Law.

Together with Supreme Court of Georgia High Council of Justice also makes propositions to the Government on financing of the Judiciary budget.

When drafting the judiciary budget special attention is paid to the requirements of the president and managers of the courts. According to their requests as well as previous years experience and taking into consideration the requirements of contemporary technologies the budget is planned. The Department of General Courts is somehow an intermediary between the court and Ministry of Finance. During planning the budget as well as during expenses the courts determine quantity and quality of the goods to be purchased while the department of General Courts fulfils courts' such requests. The Supreme Court carries out such functions independently.

**62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

Traitement de texte	100% of courts
Base de données électronique pour la jurisprudence	100% of courts
Dossiers électroniques	100% of courts
E-mail	100% of courts
Connexion internet	100% of courts

**63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

Enregistrement des affaires	+50% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	+50% of courts
Système d'information financière	0 % of courts
Vidéoconférence	0 % of courts

**64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

Formulaire électronique	100% of courts
Site internet	100% of courts
Suivi électronique des affaires	100% of courts
Registres électroniques	100% of courts
Recouvrement électronique d'une	0 % of courts

petite créance	
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	0 % of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	0 % of courts
Vidéoconférence	100% of courts
Autres moyens de communication électronique	0 % of courts

**65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.**

	65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
	Oui	Non	Oui	Oui

Commentaire :

### C.3

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

## 3. 2. Performance et évaluation

### 3. 2. 1. Performance et évaluation

**66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

Department of Statistics and Information of the Supreme Court of Georgia. Address - #31 Dzmebi Zubalashvilebi Street, Tbilisi, Geiorgia High Council of Justice of Georgia  
Address - #12 Bochorma street,

**67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?**

Oui

Non

**68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:**

-----

**Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).**

- le nombre de nouvelles affaires ?
- le nombre de décisions rendues ?
- le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
- la durée des procédures (délais)?
- autre ?

Si autre, veuillez préciser :

All the above mentioned measures are included in quarterly statistics which the courts submit to the Supreme Court and to the High Council of Justice. Those data are studied and appropriate recommendations are drafted.

**69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?**

-----

**Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).**

- Oui
- Non

Veuillez préciser :

The performance of each court is made every quarter as well as annually based on statistics submitted. Subject to evaluation are the activity of the court as well as an individual judge according to the number of cases dealt with, timeframes and stability of adopted decisions.

**70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :**

- Oui
- Non

**71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :**

- nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- affaires terminées
- affaires pendantes et stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- exécution des décisions pénales
- satisfaction du personnel des tribunaux

- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
- coûts des procédures judiciaires
- autre

Si autre, veuillez préciser :

**72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?**

- Oui
- Non

**73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- Autre

Si autre, veuillez préciser :

Base on statistical data received from the courts High Council of Justice evaluates the judges individually as well as the court in general. Such information is used when deciding reorganization of the courts, number of judges, their secondment to other courts etc.

**74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?**

- Oui
- Non

**75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- autre

Si autre, veuillez préciser :

**76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:**

Defining main target serves to caring out fast and efficient justice. The targets are also used during making proposals on judicial reform in order to have proper judicial system.

**77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):**

- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère de la justice
- organe d'inspection
- Cour Suprême
- organe d'audit extérieur
- autre

Si autre, veuillez préciser :

**78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

High Council of Justice adopted communication standards with court users by the court staff, as well as the forms of lawsuits, appellate and cassation claims have been elaborated.

**79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?**

- Oui
- Non

**80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :**

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

**81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

The High Council of Justice studies the reasons of excessive length of time-frames according to statistical data as well as by on-site visits.

**82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?**

-----

**Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.**

- Oui  
 Non

Veillez préciser la fréquence de l'évaluation:

**83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Management of prosecutorial offices carries out this function

**C.4**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

## 4. Procès équitable

### 4. 1. Principes

#### 4. 1. 1. Informations générales

**84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?**

NA

**85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?**

- Oui  
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

20

**86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.**

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	NA	NA	NA	NA
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	NA	NA	NA	NA
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	NA	NA	NA	NA

**Veuillez préciser les sources :**

#### D.1

**Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

### 4. 2. Durée des procédures

#### 4. 2. 1. Généralités

**87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :**

- en matière civile ?  
 en matière pénale ?  
 en matière administrative ?  
 il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

1. In civil cases in family relations the law allows to use Temporary Order, which a court may adopt based on the request of the party. Such Temporary Order may concern the issues of care of child by parents, to give custody over the child to one of the parents, provision of the child with sufficient resources etc. The court is also authorized to discuss the requests of the parties to secure evidences if there is a risk that obtaining of the evidence may become impossible or more difficult. At the same time, the court is authorized to use injunction to secure the lawsuit base on the written request of the party. If court has a grounded presumption that without injunction the enforcement of judgement may be difficult or impossible the court within one day from the request (application) adopts a ruling about using injunction.
2. In criminal cases the law envisages the specific procedure for interrogation of witnesses which implies that before trial the witness maybe interrogated by magistrate judge if there is a risk to life of that witness or the risk of deterioration of his/her health or if the witness leaves the country for the long period.
3. In administrative cases the court is authorized to adopt a temporary ruling when there is a risk that existing situation may prevent or make it difficult for the applicant to realize his/her rights. Such measure may also be adopted for preliminary regulation of disputed situation when such regulation is necessary in long term legal relations because of significant damage or existing danger etc.

### 88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?
- il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

1. Those civil cases that are subject to magistrate judges can be heard through so called quick procedure which means reduction of certain stages of hearing. Civil process also envisages simplified procedure as one of the ways of carrying out justice and subject to procedure are disputes based on promissory notes and checks, payment of indebtedness (payment order), return of the objects subject to leasing agreement etc.
2. In criminal cases it is possible to finalize the case by means of conclusion of procedural agreement (so called plea bargain) which implies making a decision without discussion of the case on merits when the prosecution and accused person agreed either on accusation or on sentence.
3. In administrative cases the court may adopt a judgement on the case through so called quick procedure base don the request of the parties.

### 89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

#### 4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

### 90) Note:

**Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres**

– tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.

**91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.**

**Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables de distinguer affaires administratives et affaires civiles.**

**Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7) *	7 032	75 435	75 242	7 225
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	4 036	19 176	18 448	4 764
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	806	11 638	11 649	795
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier**	NA	NA	NA	NA
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	2 190	11 658	12 619	1 229
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	32 963	32 526	437

**92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :**

In the first cell there are litigious cases in the second cell – non-litigious which include payment orders, establishment of legal facts etc.

**93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :**

Other cases include administrative violations

**94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	3 056	11 533	16 909	1 680
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

**95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative).**

**-----  
Veuillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :**

The Criminal Code of Georgia does not classify the cases as felony and misdemeanour. All crimes included in the Code are serious criminal cases as they pose a danger to the society. All other minor cases which do not pose a danger to the society are included in the Code on Administrative Offences of Georgia. Broadly speaking, severe cases include severe and extremely severe crimes, misdemeanour may imply less severe crimes.

**96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.**

**97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	4 022	16 247	18 007	2 262
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	2 435	11 061	11 765	1 731
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom,	NA	NA	NA	NA

etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*				
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NA	NA	NA	NA
5. Affaires relatives au registre du commerce	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	619	3 911	4 050	480
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	968	1 275	2 192	51

**98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	419	2 519	2 730	208
8. Affaires pénales (infractions graves)	337	1 610	1 773	174
9. Petites infractions	82	909	957	34

Commentaire :

**99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	686	3 251	2 944	993
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	314	1 342	1 279	377
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives	NA	NA	NA	NA

au registre foncier				
5. Affaires relatives au registre du commerce	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	327	1 909	1 665	616
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

**100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	293	1 244	1 271	266
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

**101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	276	2 013	1 894	394
Licenciements	56	247	250	53
Vols avec violence	228	464	588	104
Homicides volontaires	92	93	144	41

**102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

-----  
**[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]**

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	2,8%	NA	NA	NA	NA	NA
Licenciements	18%	NA	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	28,7%	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	68,7%	NA	NA	NA	NA	NA

**103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :**

If there is a property dispute between spouses or if they have juvenile children their divorce case is heard by the court which adopts the decision within 2 months after admission of the lawsuit of in case of difficult case in period no more than 5 months. In case there is no dispute between spouses or they have not juvenile children they divorce may take place in territorial unit of Civil Registry Agency.

**104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.**

The length of proceedings is calculated from the moment of admission of the case until the entrance of the decision into the force.

**105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :**

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

**106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

**107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	NA	15 906	16 393	14 898

**108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays,**

**veuillez indiquer NAP.**

	Nombre
Total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3)	15 906
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	NAP
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	15 906
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NAP

**109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?**

- Oui  
 Non

**D.2****Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Questions 91 – 100

Decreased number of pending cases as of January 2010 compared to the data of the same period of 2008 is the result of improved rate of case hearing at courts of all instances, because of which the number of pending cases decreased.

Number of cases filed to courts is increasing annually (except criminal cases), which is mostly the result of increased public trust in the judiciary, improved economic relationships, raised public awareness and other factors.

In addition, the number of finished cases has increased significantly, which is caused by the right case flow management and effective performance of courts.

As for the criminal cases, the reduced number of pending cases of this category at all the instances is the result of improved rate of case hearing at courts of all instances, and the reduced number of filed cases.

Reduced number of filed cases (at trial courts) is caused by the reforms being carried out in the country, which resulted in the improved criminal situation throughout the country.

As for the decreased number of criminal cases filed to the court of appeal and court of cassation, first of all, it is caused by the reduced number of cases filed to the trial courts and high rate of approval of plea agreements, which obviously results in the reduced number of appealed cases.

Q101: In relation to the high clearance rate in Figure 9.36 (p. 61), the following three elements can explain it. First of all, the establishment of common practice within the judiciary (common interpretation and usage of the law) contributed to the faster resolution of the cases. Secondly, intentional homicide cases involve the situations when a pre-trial detention is used against the accused individual. When pre-trial detention is used the law envisages very strict timeframes for resolution of such cases and usually such cases are priorities in the courts. Thirdly, constant increase of qualification of judges and the staff is also a significant element in faster resolution of the intentional homicide cases.

To my mind, this answer is also applicable to explain the 24% clearance rate in Figure 9.36 bis (p. 62).

(cf. CN 12/07)

**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.**

## 5. Carrière des juges et procureurs

### 5. 1. Recrutement et promotion

#### 5. 1. 1. Recrutement et promotion

##### 110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

After passing the qualification exam the person who is willing to be a judge shall take part in the competition announced by High Council of Justice and should be enrolled in the High School of Justice as a student where the student should pass 10 month study term.

##### 111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

**[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]**

- Une instance composée seulement de juges?
- Une instance composée seulement de non juges?
- Une instance composée de juges et de non juges?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

The High Council of Justice

##### 112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

##### 113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

In case there is a vacancy in higher court the competition shall be announced. The judge willing promotion shall take part in the competition. During competition special attention is paid to the qualification of candidate, experience of working as a judge, his/her case turnover ratio, skills of a judge, reputation etc. District (city) court judge may be appointed in appeals court if he/she has been working as judge at least 2 years. The criteria of promotion of judge is elaborated by High Council of Justice.

##### 114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité

**professionnelle du juge ?**

- Oui  
 Non

**115) Le statut du ministère public est-il:**

- Indépendant?  
 Sous l'autorité du ministre de la Justice?  
 Autre?

Veillez préciser:

Following to the amendments to the Constitution of Georgia and appropriate laws, the Prosecution Service of Georgia falls under institutional subordination of the Ministry of Justice of Georgia. As a result of the reforms, Minister of Justice, unlike to the then existing Prosecutor General, is a member of the Cabinet and accordingly he/she is accountable to the Parliament of Georgia. Political accountability and parliamentary supervision concerns only the criminal justice policy. Prosecution service as a whole, maintains necessary indicia for independence in its everyday prosecutorial work. Along with the rules regarding appointment of the Chief Prosecutor and other prosecutors discussed bellow, the Law on Prosecution Service guarantees that no government body or official, including the Prime-Minister and the President, can repeal the legal acts issued by the Minister of Justice and/or officials of the Prosecution Service of Georgia with respect to execution of the authority of the Prosecution Service of Georgia.

**116) Comment sont recrutés les procureurs ?**

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)  
 Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)  
 Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)  
 Autres

Si "autres", veuillez préciser:

Appointment of prosecutors is based on a competitive selection process (Law Degree, competitive exam) and successful completion of a paid internship (working experience of minimum 6 months and maximum 12 months).

**117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :**

**[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]**

- Une instance composée seulement de procureurs ?  
 Une instance composée seulement de non procureurs?  
 Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

Internship Completion Evaluation Commission

**118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?**

- Oui  
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs  
 Management of prosecution offices

**119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:**

Professional achievements

**120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?**

- Oui  
 Non

**121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

According to constitutional amendments which shall enter into force after inauguration of a president elected as a result of presidential election in 2013 the judges of general courts (except of judges of Supreme Court) shall be appointed for indefinite term, until they reach age stipulated by Law. Until their appointment for indefinite term, it may be envisaged to appoint judges for certain period but not more than 3 years.

**122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Durée de la période probatoire (en années)
	3

**123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

Yes. According to the Law of Georgia on Prosecution, prosecutor can be dismissed from the position in following cases:

1. Based on prosecutors personal application on dismissal;
2. Deterioration of health conditions due to which prosecutor is not able to perform her/his duties;
3. Improper performance of her/his duties;
4. Incompatibility to her/his office;
5. Gross or systematic violation internal discipline rules;
6. Staff reduction;
7. In case of election or appointment on/at legislative, executive, judiciary and local authorities;
8. Breaking the professional oath, disclosing professional secrecy or commission of other improper behaviour incompatible to the position;
9. Based on a court verdict of guilty;
10. Recognition by the court of being legally incapable or of limited capability;
11. Loss of the citizenship of Georgia;
12. Breach of the requirements introduced to her/him upon acceptance for the position;
13. Retirement.

**124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Durée de la période probatoire (en années)
	1

**125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?**

NA

**126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?**

NA

## E.1

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

### 5. 2. Formation

#### 5. 2. 1. Formation

**127) Formation des juges**

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	Compulsory
Formation continue générale	Optional
Formation continue	

pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

### 128) Fréquence de la formation continue des juges:

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Annual
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

### 129) Formation des procureurs

Formation initiale	Compulsory
Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Compulsory

### 130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Annual
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques	Occasional (e.g. at times)

au sein des tribunaux
-----------------------

**131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ? Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.**

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	Non	Non	Oui
Une institution pour les procureurs	Non	Non	Oui
Une institution commune pour juges et procureurs	Non	Non	Non

Commentaire :

## E.2

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

### 5. 3. Exercice de la profession

#### 5. 3. 1. Exercice de la profession

**132) Salaires des juges et des procureurs.**

	Salaire annuel brut (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaire annuel net (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	11 642	9 313
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	22 270	17 817
Procureur au début de sa carrière	8 976	7 188
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	15 480	12 384

Commentaire :

Salary levels for public prosecutors is defined by the Order #27 of the Ministry of Justice of Georgia of January 26, 2009.

Salary of the judges is regulated by special law.

Question 132#2#1 : Ensuring financial independence of the judiciary and increased salaries of judges represent a necessary precondition for strengthening the independence of the judiciary and that of individual judges. This priority is a part of the general anti-corruption policy being implemented throughout the country and within the judiciary system.

Salary increase rate is 7.98% between 2008, which was 8,625 and 2010, which was 9,313.

Question 132#2#2 : increase rate is 4.19% between 2008, which was 17,100 and 2010, which was 17,817.

**133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :**

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Oui	Oui
Logement de fonction	Oui	Non
Autre avantage financier	Oui	Oui

**134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:**

**135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Non
Recherche et publication	Oui	Non
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

**136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :**

**137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

**138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :**

To perform the above-marked functions prosecutor must notify his/her direct supervisor in writing.

**139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période donnée) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

Additions to the salaries (bonuses) maybe given to the judges taking into consideration their caseload.

## 5. 4. Procédures disciplinaires

### 5. 4. 1. Procédures disciplinaires

**140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?**

- Citoyens  
 Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique  
 Cour suprême  
 Conseil Supérieur de la Magistrature  
 Tribunal ou autorité disciplinaire  
 Médiateur  
 Parlement  
 Pouvoir exécutif  
 Autre ?  
 Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

Investigator or prosecutor

Mass media (through information distributed by them)

**141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix multiples possibles) :**

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

General Inspection Unit of the Ministry of Justice is entitled to initiate disciplinary proceedings against prosecutors based on application of any person, would it be ordinary citizen, Member of Parliament, Public Defender etc.

**142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)**

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

Disciplinary cases are discussed by Disciplinary Panel of Judges of General Courts of Georgia consisting of 3 judge and 3 non-judge members; The decision of the Disciplinary Panel maybe appealed in the Disciplinary Chamber of the Supreme Court of Georgia.

**143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)**

- Cour suprême
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

**144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]**

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	24	5
1. Faute déontologique	NAP	NA
2. Insuffisance professionnelle	NAP	4
3. Délit pénal	NA	1
4. Autre	24	NA

Commentaire :

Ungrounded exceed of the terms of proceedings – 12;

Gross violation of law when carrying out judicial functions – 2;

Non-adequate performance of judges' functions – 10

**145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	23	3
1. Réprimande	1	NA
2. Suspension	NAP	NA
3. Révocation	1	NA
4. Amende	NAP	NA
5. Diminution de salaire temporaire	NAP	1
6. Rétrogradation de poste	NAP	NA
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	NAP	NA
8. Démission	1	NA
9. Autre	20	2

Commentaire :

In case of Public Prosecutors - Remark, criminal sentence.

In case of Judges – application with private recommendation letter.

According to Article 19.1 of the Law of Georgia on Disciplinary Responsibility and Disciplinary

Proceedings, if during disciplinary proceedings it is established that judge made a disciplinary violation but it is not reasonable to impose disciplinary responsibility, appropriate body or official may terminate disciplinary proceedings and apply to judge with private recommendation letter.

### **E.3**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

**Veillez indiquer les sources aux questions 144 et 145**

## 6. Avocats

### 6. 1. Statut de la profession et formation

#### 6. 1. 1. Statut de la profession et formation

**146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.**

3 470

**147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?**

- Oui  
 Non

**148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice**

NA

**149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :**

- Affaires civiles  
 Affaires pénales - Défendeur  
 Affaires pénales - Victime  
 Affaires administratives  
 Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

**150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):**

- un barreau national ?  
 un barreau régional ?  
 un barreau local ?

**151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?**

- Oui  
 Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

**152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?**

- Oui  
 Non

**153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

#### **F.1**

**Veillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :**

-----

**Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :**

### 6. 2. Exercice de la profession

#### 6. 2. 1. Exercice de la profession

**154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?**

- Oui  
 Non

**155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?**

- Oui  
 Non

**156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?**

- Oui, la loi contient des règles  
 Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles  
 Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

#### **F.2**

**Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :**

### 6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires

#### 6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires

**157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

- Oui  
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

**158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:**

- le Barreau ?  
 le législateur ?  
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

**159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :**

- la prestation de l'avocat ?  
 le montant des honoraires ?

Veuillez préciser :

**160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?**

- le juge  
 le ministère de la justice  
 une instance professionnelle  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

Georgian Bar Association

**161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]**

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	12	12	NAP	NAP	NAP

Commentaire :

**162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer**

**NAP.**

**Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	6	1	NAP	NAP	NAP	NAP

Commentaire :

**F.3**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

## 7. Mesures alternatives au règlement des litiges

### 7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

#### 7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

**163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168**

-----  
**[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]**

- Oui  
 Non

**164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :**

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

**165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :**

NA

**167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire**

-----  
**Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:**

Nombre total (1+2+3+4+5)	NA
1. les affaires civiles	NA
2. les affaires familiales	NA
3. les affaires administratives	NA
4. les affaires de licenciements	NA
5. les affaires pénales	NA

Commentaire :

**168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.**

**Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Non
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Non
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Non

Commentaire :

**G.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer les sources des réponses à la question 166**

## 8. Exécution des décisions de justice

### 8. 1. Exécution des décisions civiles

#### 8. 1. 1. Fonctionnement

#### 169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- Oui  
 Non

#### 170) Nombre d'agents d'exécution

137

#### 171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?  
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?  
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?  
 d'autres agents d'exécutions ?

Veuillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

Bailiffs are authorised for enforcement of decisions of the court and administrative bodies by distraint of debtors' property, auctioning debtors' effects, real estate, shares and all types of property, distributing returns.

#### 172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?

- Oui  
 Non

#### 173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?  
 une instance régionale ?  
 une instance locale ?  
 NAP (la profession n'est pas organisée)

#### 174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- Oui  
 Non

#### 175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

- Oui

Non

**176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?**

Oui

Non

**Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :**

8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution

**177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

Oui

Non

**178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :**

une instance professionnelle ?

le juge ?

le ministère de la justice ?

le procureur ?

autre ?

Si autre, veuillez préciser :

Internal Supervision Unit of the National Bureau of Enforcement (NBE) and regional departments of NBE

**179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?**

Oui

Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

Professionalism, respectability, managerial and communication skills in line with the Code of Conduct

**180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?**

un organisme professionnel

le juge

Ministère de la Justice

autre

Si "autre", veuillez préciser :

National Bureau of Enforcement which is a Public Law Legal Entity under the Ministry of Justice

**181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Special Department within National Bureau of Enforcement deals with execution of court decisions rendered against public authorities.

**182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Heads of territorial bureaus, regional and internal supervision departments – within NBE

**183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?**

**Veillez n'en indiquer que 3 au maximum**

- absence de toute exécution ?  
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?  
 manque d'information ?  
 durée excessive ?  
 pratiques illégales ?  
 supervision insuffisante ?  
 coût excessif ?  
 autre ?

Si autre, veuillez préciser:

**184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :**

- pour les affaires civiles ?  
 pour les affaires administratives ?

**186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?**

- entre 1 et 5 jours  
 entre 6 et 10 jours  
 entre 11 et 30 jours  
 plus

Si plus, veuillez préciser

**187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]**

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	<input type="checkbox"/> nombre :	48
1. pour faute déontologique	<input type="checkbox"/> nombre :	8
2. pour insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> nombre :	40
3. pour délit pénal		NA
4. Autre		NA

Commentaire :

**188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.**

**Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	<input type="checkbox"/> nombre :	21
1. Réprimande	<input type="checkbox"/> nombre :	20
2. Suspension		NA
3. Révocation		NA
4. Amende	<input type="checkbox"/> nombre :	1
5. Autre		NA

Commentaire :

**H.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Reforms: debtor's registry, electronic auction, changed auction proceedings

**Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :**

NBE- HR and Internal Supervision departments

## 8. 2. Exécution des décisions pénales

### 8. 2. 1. Exécution des décisions pénales

#### 189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)

- Juge
- Procureur
- Services pénitentiaire et de probation
- Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

National Bureau of Enforcement in case if court decisions include the sanctions of criminal forfeiture

#### 190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
- Non

#### 191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%
- 50-79%
- moins de 50%
- ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:  
Territorial bureaus of NBE

## H.2

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

## 9. Notaires

### 9. 1. Notaires

#### 9. 1. 1. Notaires

**192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197**

- Oui  
 Non

**193) Les notaires ont-ils un statut :**

-----

**Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

- privé (sans contrôle d'une autorité publique)?  nombre  
de profession libérale réglementée par les  nombre 207  
pouvoirs publics ?  
public?  nombre  
autre ?  nombre

Commentaire :

**194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):**

- dans le cadre de la procédure civile ?  
 dans le domaine du conseil juridique ?  
 pour authentifier les actes/certificats ?  
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

**195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?**

- Oui  
 Non

**196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :**

- une instance professionnelle ?  
 le juge ?  
 le ministère de la justice ?  
 le procureur ?  
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

Georgian Notary Chamber is a member of UINL (International Union of Latin Notaries). All notaries are members of the Georgian Notary Chamber that is responsible for administrative and fiscal functions and is the representative body of notaries on national and international level. Ministry of Justice is responsible for supervision of notaries, and directs the necessary legislative and other changes. The main reform of Georgian Notary was the utilization of IT in notary services that lead the way for further development of E-notary.

- E-statistic was launched in 2010: zeroing administrative costs, providing the statistics based on regions, subjects of the notary act, type of the notary act, etc.
- E-verification started in 2010: online verification of power of attorney acts and statements. Online verification became possible via Skype.
- E-financial monitoring: sending the necessary notary acts directly to the financial monitoring service – successful combination of notary act and report.

### **I.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 10. Interprètes judiciaires

### 10. 1. Interprètes judiciaires

#### 10. 1. 1. Interprètes judiciaires

**197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?**

- Oui  
 Non

**198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?**

- Oui  
 Non

**199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :**

NA

**200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :  
Procedural law stipulates the rights and obligations of the interpreter. The interpreter may be held criminally liable for incorrect translation.

**201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.**

- Oui  pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée  
Oui  pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique  
-  Non

Commentaire :

### J.1

**Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

**Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :**

## 11. Experts judiciaires

### 11. 1. Experts judiciaires

#### 11. 1. 1. Experts judiciaires

**202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):**

- "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

**203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?**

- Oui
- Non

**204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?**

- Oui
- Non

**205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.**

NA

**206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

Procedural law stipulates the rights and obligations of experts. The expert carries out expertise according to his/her knowledge and conscious, and for what he/she pronounces an oath.

**207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?**

-----

**Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?**

- Oui  pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui  pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non .

Commentaire :

1. National Bureau of Forensic Expertise;
2. Licensed private legal entities;

**K.1**

**Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

**Veillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :**

## 12. Réformes envisagées

### 12. 1. Réformes envisagées

#### 12. 1. 1. Réformes

**208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:**

**1. Programmes de réforme généraux**

**2. Budget**

**3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)**

**4. Conseil supérieur de la Magistrature**

**5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.**

**6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération**

**7. Exécution des décisions de justice**

**8. Médiation et autres ADR**

**9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire**

**10. Autres**

3. Courts and public prosecution services (e.g. powers and organisation, structural changes - e.g. reduction of the number of courts -, management and working methods, information technologies, backlogs and efficiency, court fees, renovations and construction of new buildings)

Institutional reform of judicial system is ongoing which envisages enlargement of the courts and creation of 26 enlarged district (city) courts. Contemporary technologies are introduced in the courts and electronic case management systems are installed.

4. High Judicial Council

1. There was a quality control department created in the High Council of Justice the function of which is to establish quality indicators of judiciary and of its standards, to introduce easily accessible services and procedures for citizens and court officials.

2. There was a human resource department also created in the High Council of Justice the function of which is to elaborate the strategy of management of human resources, description of the duties, criteria for evaluation of the public official and performance of their tasks, evaluation of the results.

5. Legal professionals (judges, public prosecutors, lawyers, notaries, enforcement agents, etc.): organisation, education, etc.

The High Scholl of justice constantly carries out trainings on legislative novelties as well as on problematic issues of law practice.

6. Reforms regarding civil, criminal and administrative laws, international conventions and cooperation activities

Within the framework of the Criminal Justice Reform, Georgia plans to revise the Criminal Code of Georgia in order to bring it in compliance with international standards.